

-Compte-rendu de l'intersyndicale du vendredi 29 janvier-

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu de la réunion intersyndicale qui s'est tenue le vendredi 29 janvier 2016 à l'école du Void-Régnier à Rambervillers.

Chaque thème abordé est ici relaté ; vous y trouverez les dires énoncés par Madame Le Botlanne lors de l'audience qu'elle nous a accordée le 8 janvier, les retours de la part des collègues présents le 29 janvier, et les remarques ou actions prévues ou à prévoir.

Le mal être des enseignants :

L'inspectrice était plutôt réservée sur le nombre d'enseignants concernés et a eu tendance à « minimiser » le mal être des collègues. Elle a tout de même fait entendre en fin d'audience qu'elle serait plus vigilante.

Les collègues se sentent pourtant mal : « on nous fait culpabiliser », « déstabiliser pour réagir » est plusieurs fois revenu, stigmatisation d'un secteur de la circonscription auprès des autres...

Voir si l'inspectrice fait effectivement des efforts dans sa façon de communiquer, et avertir les syndicats si ce n'est pas le cas.

Communication sur l'association nouvellement créée de « l'école des savoirs essentiels » :

Mail envoyé le 28 janvier aux inscrits du site l'« école des savoirs essentiels » ; confusion dans l'identité des émetteurs : entête est de la présidente de l'association (l'inspectrice elle-même), la fin du mail concerne les futures animations pédagogiques (IEN). Le « mélange des casquettes » est gênant.

Demande de séparer les « casquettes » : même personne mais dans des fonctions différentes. Il y a ici conflit d'intérêts. Dans ce mélange, qui pilote qui ? La présidente informe des actions programmées par l'IEN. Quelle incidence sur la qualité d'information des personnels, faut-il être membre pour être informé ?! Malaise !

Animations pédagogiques/réunions plénières :

Nous lui avons fait preuve de notre étonnement concernant l'évocation en séance plénière de cas concret et personnels de collègues. Suite à l'audience, l'inspectrice s'engage à revoir sa façon de communiquer, dans tous les cas à être vigilante. Pour les animations pédagogiques « école des savoirs essentiels », elle nous a affirmé que 70% des collègues avaient fait la demande de suivre des animations pédagogiques sur ce thème.

Certains collègues se sentent un peu « coincés » par l'engagement pris en demandant une animation « école des savoirs essentiels » les années précédentes ; il y a comme un « engagement » moral, une peur de se marginaliser en demandant autre chose.

Demande de ne plus évoquer de cas personnels en plénière, même par allusion. Demande d'autres choix que l'école des savoirs essentiels dans le plan de formation des années suivantes, en tout cas un choix plus large que celui présenté cette année (TICE). Demander d'autres choix pour les remplaçants.

RASED :

Interpelés par la note de service sur le RASED, nous avons interrogé l'inspectrice sur l'exclusion de certaines écoles du champ d'intervention des maîtres du RASED : l'inspectrice nous a répondu qu'elle était obligée de prendre en charge toute la difficulté scolaire, qu'elle devait optimiser les moyens RASED car jusqu'à maintenant ils étaient beaucoup sur les routes, et que parfois le service se faisait par « copinage ». Les CPC sont là en appui pour les autres écoles. Notre questionnement : comment des CPC peuvent prendre en charge la difficulté scolaire d'un élève. D'après l'inspectrice le problème vient souvent de la prise en charge par l'enseignant.

D'après certains collègues présents le 29 janvier, la référence, lors des visites des CPC, est souvent faite à « l'école des savoirs essentiels » !! Ils constatent aussi un éloignement du terrain car ils ne veulent plus signaler les problèmes, de crainte de devoir faire la méthode des « savoirs essentiels ». En plus de l'éloignement géographique de l'inspection, il y a donc maintenant une prise de recul de la part des collègues.

Avoir la possibilité de demander un maître E pour toutes les écoles. Ne pas stigmatiser les maîtres E (discours très vindicatif et dévalorisant de la part de l'IEN).

« Ecole des savoirs essentiels » :

L'inspectrice nous a dit durant l'audience qu'elle n'y faisait que « très peu référence » lors de ses entretiens d'inspection. Elle nous a également certifié qu'on pouvait prendre ce que l'on voulait de la méthode (contrairement au fait que ceux qui ont voulu le faire ont été tout simplement évincés du site !!)

L'accès aux ressources devient payant (avec la création de l'association et les 10€ requis pour y adhérer) ; ceci n'est pas normal ! Le « on prend tout ou rien » du départ a rencontré une inflexion ces dernières semaines. Intervention des CPC dans les classes, pour prendre la classe à la place du collègue, devant les élèves.

Demande d'une neutralité, pas de mise en avant de « l'école des savoirs essentiels ». Pas d'intervention en direct des CPC (prise en main de la classe devant les élèves, car une mauvaise image est renvoyée aux élèves, ceci est dévalorisant pour le collègue). Pas de stigmatisation, un accès aux ressources gratuit.

Inspection et ses suites :

Les visites sont vécues comme des intrusions. Les collègues ont un sentiment d'espionnage ; certains matériels ou ressources pédagogiques sont supprimés, mis à la poubelle. Lors des entretiens, des questions gênantes sont posées sur les pratiques d'autres collègues de l'école.

Demande du libre arbitre, de proposer au lieu d'imposer (rappeler que de plus le matériel fait partie de la liberté pédagogique). Respect de la propriété et des biens et des inventaires. A qui appartient le matériel : personnel ? coopérative ? mairie ? Autre ? Demande expresse de ne pas s'exprimer sur les pratiques des autres collègues.

Médias : reportage Vosges télévision et article de presse « Monde de l'éducation » :

Nous avons alerté l'inspectrice sur 1) l'article de presse dans lequel il est dit que « si un élève n'a pas compris, c'est de la faute de l'enseignant », 2) le reportage de Vosges télévision dans lequel une collègue est stigmatisée par un élève. Réponse de l'inspectrice : cela fait partie de la liberté des journalistes, elle n'a pas de vue sur le produit fini ; nous lui avons donc demandé si elle avait fait un

démenti auprès des collègues, pour se désolidariser de ces propos ; ça n'a pas été fait. Pour que les journalistes puissent faire un reportage, il faut l'accord du recteur puis celui du DASEN.

Les collègues ont le sentiment d'être stigmatisés (« les difficultés viennent des enseignants, il n'y a pas d'élèves en difficultés »).

Demande d'assurer le rôle de protecteur dû aux agents de la fonction publique. Le supérieur hiérarchique direct a un devoir de protection. Demande de démentir ou demander un droit de réponse suite aux propos diffamants dans les médias, des communications fausses ou partielles qui portent atteintes à l'image des collègues.

Mention des syndicats dans les animations :

Evocation en animation pédagogique des retours des collègues aux différents syndicats.

C'est un droit, demande de ne pas faire de remarques sur ce sujet, pas d'intimidation. Ceci perpétue la sensation de malaise, d'avoir à se justifier.

A la fin de la réunion intersyndicale, nous avons demandé à tous les collègues qui le souhaitent de nous faire remonter dans les semaines qui viennent les avancées, qu'elles soient positives ou négatives, afin de diriger nos futures interventions et demandes d'audience. **Nous vous informons qu'une demande d'audience auprès de monsieur le Directeur Académique sera envoyée aujourd'hui.**

